

Réunion bi-mensuelle AED 31 août 2022

Cdi-sation des AED : Mise en œuvre ?

Pas d'automatisme, tout dépend des établissements, avec une certaine souplesse, mais pas de nécessité d'avoir 6 ans en continu. Une fois cdisés les AED entreront dans un espace d'identification des personnels de l'éducation nationale, comme les CPE etc.....

L'embauche d'un AED dépend du besoin des établissements.

La CDI sation

Si le chef d'établissement a saturé son pallier de recrutement, peut-il avoir une extension de moyen ? Non

FSU : mécontent, convocation non reçue,

, s'interroge sur la portée de ces GT, sont-ils des instances de préparation de CTA ?

L'IA DASEN : vérifiera les convocations et précise que ces GT sont justes des réunions d'informations, aucunement une instance de prise de décisions.

Les chefs ont reçu une enveloppe mais ils ne peuvent pas tout utiliser. C'est sur les moyens établissements que se feront ces cdi-sations. Le CA donne l'autorisation pour signer un contrat.

Pour les AED du 1^{er} degré, c'était une spécificité de l'académie, ces contrats AED finissent et les moyens sont renversés dans le 2nd degré. Les AED du premier degré ne seront pas cdisés dans le 1^{er} degré mais peuvent candidater dans le 2nd degré.

Le recrutement des AED en CDI seront dévolus au rectorat à partir du 1^{er} v-janvier pour l'instant se sont les chefs d'établissement qui s'en occupent.

Beaucoup de question sur les quotas horaires, cette question sera-t-elle débattu au CA de l'établissement ?

Rectorat : liberté des établissements

Actuellement : 70 situations cdi sables sur 2500

Quizz des conditions de recrutement, peut-on envisager une forme de recrutement dans la transparence ? Sous forme de commission pour ne pas donner tout pouvoir au chef d'établissement.

Quel recours en cas de refus de cdi-sation ? Aucune obligation réglementaire du chef d'établissement de le faire.

Il y aura-t-il une proportion de cdi-sation dans les établissements ? C'est la grande responsabilité des chefs d'établissements. Chaque chef doit avoir en tête que son choix de cdi sation aura un impact sur le chef qui suivra.

Concernant la formation des AED cdéisé : à voir selon les décrets qui vont sortir.

Rémunération : Leconte-de-Lisle gère le paiement. Entre 398 et 408 indice de traitement indexé et majoré

Un AED peut demander sa cdi-sation à un chef d'établissement pas forcément celui à qui il est rattaché.

Questions diverses :

- Diffusion des promotions : silence sonore du rectorat
- Manque d'enseignant en ULIS peut-on avoir recours au PE du 1 er degré ? Aucune réponse
- Utilisation de la liste complémentaire ? Fin septembre début octobre un point sera fait et les décisions seront prises.

En métropole, la liste complémentaire est parfois utilisée en raison des demandes criantes du terrain.

- Demande que les contractuels ne soient pas appelés le jour pour le jour pour effectuer leur mission.
- Quel doit être l'effectif des ULIS collège : 10 élèves IA-DASEN cette règle n'est pas absolue, c'est en fonction des besoins.
-